



## Commission des projets routiers

### 1231 - Voirie communale - Aide aux collectivités pour leur réseau routier

#### Acquisition d'équipements servant à la viabilité hivernale

#### Rapport n° CP/2013/110

#### Service gestionnaire :

Unités territoriales d'aménagement du territoire

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'attribution, à la commune de RUSS, d'une subvention pour l'acquisition d'équipements servant à la viabilité hivernale.

Dans le cadre de ses aides, le Conseil Général du Bas-Rhin apporte un soutien aux communes et aux groupements intercommunaux pour l'acquisition d'équipements servant à la viabilité hivernale

La délibération du 19 octobre 1981, a arrêté les règles suivantes :

- 30 % du coût H.T. pour tout le matériel destiné exclusivement à la viabilité hivernale tel que lames et sableuses, y compris les frais d'adaptation des équipements aux engins existants : plaque de fixation ou pompes hydrauliques complémentaires.
- 10 % du coût H.T. pour le matériel pouvant être utilisé également à d'autres fins tel que camions ou tracteurs.

Le présent rapport vous propose d'attribuer, à la commune de RUSS, une aide financière conformément au tableau joint en annexe, pour un montant de 1 302 €.

Le montant indiqué sera engagé sur l'AP (Autorisation de Programme) « SUBVVOIRIE ». Les crédits de paiement afférents seront imputés sur la ligne de crédit 35297.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la commune de RUSS une subvention de 1 302 € pour l'acquisition d'une saleuse, conformément au tableau annexé.*

Strasbourg, le 21/01/13

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL